

Journal du Lot 10^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent.
RÉCLAMES (— d' —) 3^e page..... 1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le successeur de M. Poincaré. Les candidats paraissent devoir être nombreux. — Les Boches inaugurent la paix en protestant contre les engagements pris ! Par l'union seulement les Alliés maintiendront la paix indéfinie. — Comment l'Etat comprend les affaires !

Dans moins de 48 heures, députés et sénateurs, réunis à Versailles, auront désigné le successeur de M. Poincaré.

L'élection de M. Clemenceau ne semblait devoir soulever aucune opposition sérieuse, ou voilà que les candidats s'annoncent nombreux.

Le sympathique Président de la Chambre, M. Deschanel, pose sa candidature ; on parle aussi de MM. Pams, Léon Bourgeois.

La réunion plénière des gauches qui aura lieu ce soir au Sénat, sera donc mouvementée.

Le pays semble désirer la nomination de Clemenceau.

Pareil honneur est dû au grand Français qui a sauvé la France au moment critique où d'autres désespéraient de la victoire.

Certes, les adversaires du Tigre s'efforcent encore d'empêcher cet événement probable. Ils invoquent le caractère difficile et autoritaire du Président du Conseil.

Il y a deux ans les socialistes menaient déjà contre Clemenceau une campagne semblable.

Son ministère devait amener la révolution intérieure et sombrer, en quelques semaines, sous le mépris général.

On sait ce qu'a valu la prédiction. Notre confrère de « Paris-Télégrammes » dit avec raison :

« Les précédents devraient bien cependant faire réfléchir les semeurs de panique, les prophètes de malheurs et les rendre au moins prudents. »

C'est mal connaître M. Clemenceau, c'est oublier aussi la transformation complète qui s'est opérée en lui au cours de sa longue carrière politique et sous le coup des tragiques événements dont le souvenir n'est pas prêt de s'effacer de nos mémoires, que de le supposer incapable de s'assimiler les hautes fonctions dont la reconnaissance des Français va le charger.

N'a-t-il pas été par deux fois déjà et durant des années, président du Conseil ? Ne l'avons-nous pas vu, surtout pendant la guerre, toujours sur la brèche, semant, au front et à l'arrière, la confiance absolue dans la victoire ? Au dur contact des nécessités de la vie politique n'a-t-il pas fait un jour l'aveu de ses fautes passées et rendu hommage à ceux de ses anciens prédécesseurs, les Gambetta, les Jules Ferry, qu'il attaqua jadis si durement et si injustement, et qui furent ses victimes.

Le jour où il leur fit amende honorable, M. Clemenceau se grandit et mérita vraiment la confiance de ceux des républicains qui plaçant au premier rang dans leur cœur l'amour de la France.

L'homme qui eut le courage de reconnaître ses erreurs et qui a donné tant de preuves de son haut patriotisme, ne peut se laisser porter à l'Elysée avec l'arrière pensée de se soustraire aux devoirs étroits et aux exigences que lui imposera la loi constitutionnelle. Il est juste de lui faire confiance.

Président du Conseil, ministre de la guerre, M. Clemenceau s'inspira toujours des intérêts de son pays ; il continuera de les servir utilement à l'Elysée.

De ce poste élevé où l'on domine les passions et à son âge où les ambitions sont éteintes, surtout chez lui qui les aura toutes réalisées, M. Clemenceau peut être l'arbitre écouté des partis et, assagi par les leçons de l'expérience, au cours d'une existence mouvementée, tourmentée même, que vont couronner les honneurs de la présidence, il peut aussi guider la République Française dans la bonne voie, celle qui mène, par l'union de tous les bons citoyens, à la prospérité nationale.

Quoi qu'il en soit l'élection paraît désormais incertaine et nombre de républicains proposent de réélire M. Poincaré pour éviter la division du parti républicain.

Ce pourrait bien être la solution finale !...
L'Allemagne ayant signé le proto-

cole s'est engagée à respecter tous les engagements pris à Versailles.

Comment nos ennemis inaugurent-ils la paix ? Par une attitude loyale ? Qui oserait le croire !...

Au moment où le protocole venait d'être signé, le Président Ebert et le cabinet Bauer publiaient une proclamation qui est un véritable défi aux Alliés.

« L'issue malheureuse de la guerre, déclarent-ils, nous oblige à renoncer à des territoires allemands dans l'est, dans l'ouest et dans le nord. Au mépris de la justice et du droit qu'ont les peuples de disposer librement d'eux-mêmes, des centaines de milliers d'Allemands sont soumis à une domination étrangère. »

Et, tout de suite, les dirigeants de Berlin proclament qu'ils ne s'inclinent pas. S'adressant aux populations des territoires en question, ils disent :

« Tout ce que nous pourrions faire pour sauver chez vous la langue maternelle, le caractère allemand et maintenir les liens intimes avec la patrie, nous le ferons. » Nous le ferons... en attendant de pouvoir vous incorporer à nouveau à la mère-patrie ; telle est, à n'en pas douter, le complément de la pensée.

Mais quels sont donc les territoires arrachés au Reich, au mépris de la justice et du droit ? A cette question précise, le Temps répond avec clarté :

« Est-ce l'Alsace et la Lorraine, terres françaises dont le retour a été magnifiquement sanctionné par les élections du 16 novembre, où tous les partis votaient pour la France ? Est-ce Eupen et Malmédy, dont les habitants ont le droit, d'après l'article 34 du traité, d'exprimer par écrit leur désir de voir tout ou partie de ces territoires maintenus sous la souveraineté allemande ? Est-ce la Sarre, où un plébiscite doit avoir lieu dans quinze ans ? Et à l'est, quelles sont les régions que vise le gouvernement allemand ? En Haute-Silésie, et dans le district d'Allenstein, et sur la rive droite de la Basse-Vistule, des plébiscites sont prévus. Dantzig est un Etat libre. Le sort de Memel n'est pas encore fixé. M. Ebert et ses ministres affirment aussi qu'on leur enlève des territoires allemands au nord. Lesquels ? A-t-on oublié, à Berlin, que le plébiscite du Slesvig a été promis par Bismarck lui-même, après Sadowa ? »

La vérité est que nos ennemis ne s'inclinent d'aucune manière devant les engagements qu'ils ont signés. Ils menacent en attendant d'avoir le moyen de passer à l'action pour se soustraire définitivement à l'expiation.

Cette singulière façon d'entrer dans la paix aura un profond retentissement chez les Alliés. Ils comprendront qu'ils doivent plus que jamais rester unis. C'est le meilleur moyen d'empêcher une nouvelle agression. Aussi longtemps que la Prusse comprendra que s'attaquer à la Pologne, à la Roumanie, à la Yougo-Slavie, à l'Italie, à la France ou à la Belgique, ce serait toucher à l'ensemble des nations qui ont combattu pour le triomphe du Droit, elle se gardera de provoquer une nouvelle guerre.

L'union, l'union complète, loyale, voilà donc la sauvegarde du monde. Il appartient à la Société des Nations, qui va se réunir, d'asseoir cette union sur des bases inébranlables. La sécurité de l'univers... la soumission des coupables sont à ce prix.

Un fait divers paru dans les journaux met en relief les méthodes désastreuses de « l'Etat marchand ».

Un constructeur mécanicien ne pouvant se faire livrer de tôles par les marchands, qui déclaraient en manquer, songea aux stocks militaires mis en vente par l'Etat. Dans ces stocks, il trouva ce qu'il désirait, mais à la condition d'acheter au moins 50 tonnes de chaque sorte demandée, à raison de mille francs environ la tonne, et il avait certainement besoin de plusieurs sortes.

Un éditeur recherchait du carton- Bristol dont l'Etat liquide de notables quantités. L'Etat voulut bien lui en céder, mais sur soumission cachetée et pour une somme ne dépassant pas mille francs. Or l'éditeur utilise par jour deux fois plus de carton-Bristol que la quantité maxima dont la livraison lui était consentie.

Ainsi, sans raison plausible, l'Etat rend toute acquisition impossible : dans le premier cas en imposant un minimum d'achat de plusieurs centaines de mille francs ; dans le second en limitant l'achat à un maximum de mille !...
Un autre exemple : dans une ville

de notre région existe un dépôt de salaisons de ravitaillement. Ce stock est avarié. L'avis unanime des compétences était de liquider au mieux les marchandises en très grande partie inutilisables ! Un grand chef a pensé qu'une autre solution s'imposait : il veut faire venir un matériel spécial et important pour la fonte de la graisse dont il espère sauver une partie. Résultat certain, de l'avis des compétences, on dépensera plusieurs milliers de francs pour obtenir un produit dont on ne retirera pas 500.....

Un commerçant ou un industriel qui conduirait ses affaires de la sorte serait amené à déposer son bilan au bout de quelques semaines.

Et dire que nos bons socialistes voudraient remettre à l'Etat la gestion de tous les grands services, de toute l'industrie, de tout le négoce français. Ce serait un singulier moyen de refaire une France prospère !!!

A. C.

INFORMATIONS

L'extradition du Kaiser

D'après des nouvelles de La Haye, un mouvement se manifeste contre l'ex-souverain. Il n'est pas impossible que le gouvernement des Pays-Bas lui fasse comprendre en termes non équivoques que la plus élémentaire délicatesse lui commande de quitter le territoire néerlandais. Ce serait pour le ministre de la reine Wilhelmine le moyen de sortir d'un cruel embarras.

Quant au kronprinz, qui lui est réclamé pour crime de droit commun, il peut aisément s'évader. Une embarcation et un avion pourraient facilement lui en donner les moyens.

La liste des coupables de droit commun sera remise dans la quinzaine au gouvernement allemand ; elle comprend les noms de plus de 500 personnes qui devront être remises aux autorités militaires des alliés dans les provinces rhénanes.

Le blocus de la Baltique est levé

Suivant un radiotélégramme parvenu à la commission maritime, le blocus de la mer Baltique est levé depuis dimanche après-midi. Les premiers navires allemands ont déjà pris la mer.

Feront-ils sauter la flotte ?

Sous le titre : « Un deuxième Scapa Flow », la « Freiheit » publie la dépêche suivante de Kiel :

« Un officier supérieur a fait savoir à la direction du parti socialiste de droite que, dans les milieux des officiers de marine allemande on projetait de couler les navires nouvellement réclamés par l'Entente.

« L'officier en question a déclaré qu'il s'agissait d'un plan sérieusement établi. »

La « Freiheit » ajoute,

« En raison de l'opinion régnant dans ce milieu, cette nouvelle nous paraît absolument vraisemblable. Le gouvernement doit prendre immédiatement les mesures nécessaires pour empêcher la destruction de ces navires, à défaut de quoi il ne pourra invoquer aucune excuse pour dégrader sa responsabilité dans le coup de main éventuel des officiers. »

A l'assaut du Reichstag

Une dépêche adressée au Journal du Lot, mardi soir, mais trop tard pour être insérée, annonçait que mardi, à 3 h. 45 de l'après-midi, la foule, réunie devant le bâtiment du Reichstag, a tenté d'y pénétrer.

La police de sûreté a mis baïonnette au canon et a cherché à disperser les manifestants, mais sans y parvenir. Elle a alors fait usage des armes et une fusillade s'est produite, notamment à l'entrée de la Simonstrasse. Un grand nombre de morts et de blessés sont couchés sur la pelouse devant l'entrée du Reichstag.

Nationalisation des monnaies divisionnaires

Des démarches sont entreprises pour la convocation d'une conférence entre les Etats contractants de l'union monétaire latine.

La légation suisse à Paris a fait savoir que la France aurait l'intention de nationaliser prochainement ses monnaies divisionnaires. Le haut prix de l'argent qui rend avantageuse la fonte de la monnaie d'argent détermine aussi, en France, une pénurie de la monnaie en question.

L'incorporation de la classe 20

M. Abrami, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, propose les dates suivantes :

La première portion de la classe 1920 serait incorporée le 1^{er} mars et la seconde, le 1^{er} octobre. La répartition du contingent dans l'une ou l'autre de ces catégories n'aura pas lieu par tirage au sort, système que M. Abrami considère comme antidémocratique, mais en prenant la date de naissance en considération. Dans la première portion seront incorporés les hommes nés dans le premier semestre de l'année 1900 et, dans l'autre, ceux nés dans les derniers mois de la même année. Les hommes, à quelque portion qu'ils appartiennent, accompliront tous la même durée de service.

Vers l'union des gauches

Un certain nombre de députés appartenant aux divers groupes de gauche, réunis sous la présidence de M. Jean Durand, en vue de constituer un grand groupe de gauche pour faire l'union des républicains, ont décidé d'inviter à une réunion plénière les députés inscrits aux groupes des socialistes indépendants, des radicaux-socialistes et de la gauche démocratique.

Chambre des Députés

Séance du 13 janvier 1920

La Chambre procède à l'élection du bureau pour l'année 1920.

M. Deschanel est élu président par 445 voix.

Sont élus vice-présidents : MM. Raoul Péret, 316 voix ; Lefebvre du Prey, 306 voix ; André Lefèvre, 303 voix ; Arago, 301 voix.

Sont élus secrétaires : MM. Henry Auriant, 309 voix ; Paul Simon, 319 ; Baréty, 312 ; Maurisson, 309 ; J. Barthélemy, 302 ; Payer, 287 ; Erlich, 304 ; Laurent Eynac, 299.

Sont élus questeurs : MM. Saumande, 355 voix ; Lenail, 311 ; Duclaux-Monteil, 282.

M. Deschanel remercie la Chambre et prononce une brève allocution sur la situation économique du pays.

« Les Français ont fait preuve de courage militaire ; il va leur falloir maintenant le courage fiscal. »

M. Klotz dépose le projet de budget pour 1920 ; un projet de relèvement des taxes postales, télégraphiques, téléphoniques.

M. Abrami dépose le projet relatif à l'appel de la classe 20.

La Chambre s'ajourne au 20 janvier.

Sénat

Séance du 13 janvier 1920

Le Sénat est rentré et la première séance a eu lieu sous la présidence du doyen d'âge, M. Denis, qui est âgé de 86 ans.

Après une allocution du président, M. Ecard, sénateur du Bas-Rhin, donne lecture d'une déclaration au nom des Alsaciens et Lorrains.

Tous les sénateurs applaudissent vivement les représentants de l'Alsace et de la Lorraine, auxquels M. Nail, garde des sceaux, adresse les souhaits de bienvenue.

Puis le Sénat procède à la validation de nombreuses élections. Les élections du Lot, de la Gironde, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Haute-Garonne, etc., sont validées.

Séance du 14 janvier 1920

Le Sénat procède à l'élection de son bureau pour 1920.

Au troisième tour de scrutin, M. Léon Bourgeois est élu par 147 voix contre 125 à M. A. Dubost.

Le scrutin pour les quatre vice-présidents donne les résultats suivants : votants, 250 ; majorité absolue, 116 ; MM. Boudenon, 216 voix ; Boivin-Champeaux, 216 ; Regismansset, 200 ; Bérard, 193. Les quatre vice-présidents sortants sont donc élus.

Résultats du scrutin pour l'élection des secrétaires : votants, 219 ; majorité absolue, 110. Ont obtenu : MM. Maurice Colin, 217 voix ; Ordinaire, 217 ; Raymond, 216 ; Lemaire, 213 ; Larré, 211 ; Lucien Robert, 210 ; LOUBET, 197 ; Simonet, 196. Tous les huit sont élus.

MM. Ranson, Poisson et Vieu sont réélus questeurs.

Le Sénat procède à l'élection des

membres de la Commission d'instruction de la Cour de Justice.

Sont élus : MM. Ratier, 240 voix ; Lemarie, 212 ; Guillier, 211 ; De Las-Cases, 210 ; Pouille, 210 ; Savary, 206 ; Pérès, 204 ; Vallé, 201 ; Bérard, 194.

M. Bourgeois remercie ses collègues du témoignage d'estime et de confiance qu'ils lui ont donné.

M. Regismansset est élu vice-président de la Haute-Cour de Justice.

CHRONIQUE LOCALE

L'AVANCE DE L'HEURE

On annonce que l'avance de l'heure légale commencera le 1^{er} février. Un de nos confrères présente à ce sujet des observations tout à fait judicieuses.

Pourquoi fixer au 1^{er} février l'avance de l'heure ? Dans un but d'économie d'éclairage et de chauffage ? Cette économie est plus que problématique.

« En effet, dit notre confrère, le 1^{er} février, le soleil ne se lève seulement qu'à 7 h. 25, soit à 8 h. 25 de l'heure d'été ; si le projet actuel est adopté, il fera nuit presque complète jusqu'à huit heures du matin, et même plus tard, lorsque le temps sera pluvieux ou couvert, ce qui est le cas le plus fréquent à cette saison. »

« Même au 1^{er} mars, le soleil se levant à 6 h. 45 (soit 7 h. 45 de l'heure d'été), il fera nuit jusqu'à 7 heures ou 7 h. 15, comme en plein hiver, le lever du soleil le 1^{er} mars correspondant à l'heure habituelle du lever du soleil au 1^{er} janvier. »

Alors qu'en résultera-t-il ? Simple- ment ceci, que l'on consommera le matin l'éclairage et le chauffage que l'on économisera le soir, à la condition que tout le monde se couche une heure plus tôt. Ce qui n'est pas bien démontré.

D'autres proposent d'avancer l'heure légale de 2 heures ; peut-être estimera-t-on que ceux-là vont un peu fort et on ne les écouterait pas.

L'avance de l'heure pendant l'été ne nuit à personne ; il n'en est pas de même pendant la saison froide où brumeuse pour les enfants, les malades et les vieux.

Il est regrettable que de pareilles observations, fondées, n'aient pas été écoutées. L'avance de l'heure est peut-être une bonne chose, mais à condition de ne pas commencer trop tôt.

L. B.

Le beau temps est-il revenu ?

« Le beau temps est-il revenu ? Depuis le mois de novembre que l'on patage dans la boue des rues, il est à souhaiter que le soleil reparaisse. »

Il ferait la joie de tout le monde : des agriculteurs qui n'ont pu s'occuper activement des travaux des champs, des ouvriers qui sont obligés de chômer, des citadins qui ne savent où mettre les pieds quand ils sortent de leur home.

Un peu de froid sec et tout le monde s'en porterait mieux. Aussi bien, un peu de froid tasserait la boue des rues et des routes, et cela à la satisfaction des services publics qui n'aiment pas les protestations du public, parce qu'ils aiment encore moins à lui faire plaisir...

Ce matin, un cantonnier ami nous disait : « Nous préférons « épancher la grave », que d'essuyer les rues. » Il a raison, mais pourtant, il faudra bien songer, pour l'avenir, à prendre des dispositions importantes pour que l'entretien des rues et des routes soit assuré.

C'est promis, cela ! Nous sommes presque certains que la promesse sera tenue.

L. B.

Aux délégués sénatoriaux du département du Lot

M. G. Guary, candidat aux élections sénatoriales, adresse les remerciements suivants aux électeurs :

« J'ai été très touché de la sympathie que j'ai rencontrée dans le département du Lot à l'occasion de ma candidature aux élections sénatoriales, et je remercie tout particulièrement les 165 délégués qui, par leur vote, m'ont fait confiance. »

G. GUARY.

Contributions indirectes

M. Vayssié, commis des contributions indirectes dans le département du Lot, a été placé en service détaché, en qualité de commis de trésorerie, et affecté à un corps d'occupation.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7^e dont les noms suivent :

Albareil Gabriel : brave soldat. A trouvé une mort glorieuse, le 22 août 1914, au cours du combat de Berlix (Belgique). A été cité.

Amoureux Maurice : a toujours été un brave et excellent soldat, faisant vaillamment son devoir. Tombé glorieusement pour la France, le 2 juillet 1916, à Verdun. A été cité.

Féral Henri : bon soldat. A trouvé une mort glorieuse, le 30 mai 1915, à Saint-Laurent-les-Arras, en se portant à l'attaque de positions ennemies. A été cité.

Féjard Jean : jeune soldat de la classe 1917. Mort pour la France, le 2 mai 1917, des suites des blessures reçues glorieusement en combattant avec le plus grand courage, dans le bois du Casque (Champagne). A été cité.

Andoine Louis-Laurent : soldat brave et dévoué ayant toujours fait preuve des plus belles qualités. Tombé glorieusement pour la France le 30 avril 1917, au plateau de Moronvillers (Champagne). A été cité.

Élévation de traitement

Par décret du ministre de la justice, à partir du 1^{er} juillet 1919, une élévation de traitement est accordée aux commis greffiers titulaires du tribunal de Gourdon.

Médailles d'honneur

La médaille d'honneur des chemins de fer a été décernée aux agents suivants de la Compagnie d'Orléans dans le Lot :

M. Bras Louis, garde-frein à Cahors ; 32 ans de services.

M. Caroyol Jean, chef de brigade à Puybrun ; 31 ans de services.

M. Faure Gilbert, chef de brigade à Cahors ; 33 ans de services.

M. Jean Jean, visiteur à Cahors ; 33 ans de services.

M. Laval Guillaume, chef de brigade à Saint-Denis-Catus ; 31 ans de services.

M. Louradour Antoine, chef de station à Espère ; 32 ans de services.

M. Marty Jean-Baptiste, poseur à Cahors ; 33 ans de services.

M. Mazet Jean, chef de brigade à Castelfranc ; 31 ans de services.

M. Miquel Jacques, poseur à Cahors ; 32 ans de services.

M. Montussac Pierre, ex-poseur à Tour-de-Faure ; 34 ans de services.

M. Reynes Jean, garde-frein au port de Capdenac ; 33 ans de services.

M. Robert Louis, veilleur de nuit à Camboulit ; 34 ans de services.

Mme Robert Angeline, aide-garde-barrière à Camboulit ; 34 ans de services.

M. Segonds Auguste, chef de gare à Figeac ; 33 ans de services.

Nos félicitations.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de notre compatriote M. Maurice Lériss-Gambetta, décédé à Paris, après une courte maladie, à l'âge de 41 ans. Nous prions sa mère, Mme Lériss-Gambetta et son frère, M. le général Jouinot-Gambetta, d'agréer l'expression de nos bien vives condoléances.

Obsèques

Mercredi ont eu lieu à Cahors les obsèques de Mlle Miquel, receveuse des Postes à Castelnau.

Une foule nombreuse a suivi le char funéraire qui était recouvert de belles couronnes, et a donné à la famille des témoignages de vive sympathie.

Nous renouvelons à la famille nos bien vives condoléances.

La question du blé

Le sous-secrétaire d'Etat du ravitaillement adresse aux préfets la circulaire suivante relative à la question du blé :

Certains renseignements de presse ayant donné lieu à fausse interprétation, veuillez faire connaître à vos administrés ce qui suit : Au moment où le gouvernement se propose de relever le prix de vente du pain pour diminuer les charges de l'Etat, on ne saurait d'autre part augmenter le prix d'achat du blé sans aggraver les dépenses qu'il est indispensable de réduire. En conséquence, tous les blés de la récolte de 1919-1920 resteront soumis au prix maximum de 73 fr. Les producteurs qui s'abstiennent de livrer les blés de leur récolte en escomptant un prix supérieur, commettent une erreur préjudiciable à l'intérêt du pays. Je rappelle qu'à défaut

de livraison amiable, il vous appartient de procéder par voie de réquisition aux réalisations de grains panifiables nécessaires à l'alimentation publique.

Chronique sportive

Les deux matches de Dimanche dernier sont venus heureusement ranimer l'ardeur sportive de nos jeunes sportifs que les fêtes de ces quinze jours passés semblaient avoir ralenti. Au terrain de la route de Toulouse la « Compound-Club-Cadurcienne » a battu l'« Union sportive Caussadaise » par six points à zéro. Je ne vous dirai rien de ce qui se passa entre Cheminots et Caussadais « Poilu » sportif » étant tout désigné pour cela ; sachez cependant qu'il y eut la longueur d'un chemin sale et boueux, le public ne monta que au Roc-de-l'Agacé, préférant porter ses pas au terrain de Cabessus, l'équipe première de la « Quercynoise » battit par 12 points à zéro l'équipe du 7^e d'Infanterie.

Sans vouloir médire de la rencontre Compound-Caussadaise (ceux qui y assistèrent ne comprendront aisément) il m'a semblé que le Public qui s'intéresse vraiment aux sports avait compris l'importance du jeu qui se déroulerait à Cabessus. Il me suffira de dire pour édifier là-dessus les quelques indifférents qui jugèrent inutile de voir cette rencontre, qu'elle semblait bien être une épreuve de sélection. Toute la commission de la section Football de l'« Avion Cadurcien » était sur les touches, appréciant le jeu, critiquant tel ou tel équipier, prenant un premier aperçu qui l'aidera utilement lors de la constitution du quinze, qui sous l'égide de notre ancienne Société sportive ou désormais l'on pourra pratiquer tous les sports de l'année, prochaine soutient les couleurs Cadurciennes.

Je ne voudrais pas vous faire un compte rendu par trop détaillé, car je ne puis vraiment pas abuser de la grande amabilité avec laquelle le « Journal du Lot » m'offre ses colonnes hospitalières ; cependant si mes remarques, mes conseils — si faibles puisqu'anonymes — pouvaient aider dans leur tâche ingrate les membres de nos futures commissions de sport, je m'en voudrais de rester coi. Et pourtant ne va-t-on pas m'adresser le reproche que « Jeune Sportif » insinua dans son article du 5 décembre dernier, à savoir une partialité trop marquée, un faible pour la « Quercynoise ». Qu'importe, ce que pourrions nous reprocher ceux qui ne comprennent pas mes articles, ou plutôt qui n'y veulent rien comprendre ; je ne pourrais jamais louer que le meilleur en l'occurrence le Lycée. Non ; pas un faible pour la « Quercynoise » mais une admiration pour sa discipline et sa méthode !

Si elle gagna dimanche encore c'est grâce à sa supériorité en ce jeu ouvert que pratiquent toutes ses lignes. J'entends bien certaines critiques, très justes d'ailleurs, de spectateurs incriminant les avant Quercynois de leur répugnance au dribbling, et au fait à part deux ou trois départs que tentèrent deux de leurs avant, les tricolores semblent fort peu s'en soucier. C'est bien pourtant le jeu d'avant par excellence d'aujourd'hui ; oui, pour une ligne puissante comme celle du 7^e mais non pour les avant si légers du Lycée. Rendons au contraire justice à ceux qui dirigent les entraînements de la « Quercynoise » de l'avoir compris et d'avoir formé des avant rapides, qui suivent bien — l'on s'en aperçut surtout pendant la 1^{re} mi-temps — et savent, sauf peut-être un ou deux, ce qu'on veut de toute situation ils doivent faire du ball. Certes, ils ne savent pas dribbler, leur manque cette qualité essentielle pour être des avant parfaits mais ils n'ont aucune peur pour se coucher sur les dribblings de l'adversaire et c'est déjà beaucoup. Le 7^e avait au contraire une ligne d'avant certes puissante, mais n'attaquant que par des dribblings que les avant Quercynois arrêtaient toujours et je n'ai guère compris cette obstination à poursuivre une tactique qui ne réussissait pas. A la touche ce fut l'inverse du 3 décembre qui se produisit ; elle fut cette fois toute à l'avantage du Lycée qui a fait un progrès énorme depuis le début de la saison. Surclassé à la touche le 7^e eut du moins pu se ressaisir en mêlée car celle du Lycée paraissait peu serrée mal équilibrée et je ne sais même comment elle put tenir la poussée des avant rouges qui eux, bien soudés ne faisaient qu'un bloc. Cet avantage leur eut permis d'essayer par un talonnage rapide, de nombreuses ouvertures, mais le ballon par ordre restait dans les pieds des secondes et troisième lignes qui tentaient vainement d'amorcer des dribblings toujours arrêtés, ce qui ne donnait lieu qu'à de nombreux caquillages ou les rouges ne gagnaient rien, car ne sachant pas encore les jouer ils laissaient ouvrir très souvent par les avant Quercynois. Aussi le Lycée imposa-t-il constamment son jeu

et sauf deux ou trois échappés du 7^e toute la partie se déroula entre les 22 et les 50 rouges. Par quatre fois les tricolores arrivèrent à l'essai.

Parlerai-je de tel ou tel joueur en particulier ? Citerai-je des noms. Si j'indique quelques joueurs à l'attention de la commission de l'A.C. d'abord et du public ensuite, ne me trouvera-t-on pas encore partial ? Pourtant, en toute conscience, la véritable pépinière de bons joueurs n'est-elle pas à la Quercynoise ! Vous citerais-je ce trio de trois quarts Rossé, Sabaté, Combalbert dont la réputation n'est plus à faire et dont les noms, avec tant d'autres, volent de bouche en bouche tous les jours sur nos Boulevards ? Combalbert surtout fut éblouissant dimanche ; il en est d'autres au contraire qui firent une bien mauvaise partie à savoir la troisième ligne droite et le demi de mêlée. Le premier m'avait étonné au début de la saison, il ne fit pas dimanche ce à quoi il nous avait habitués. Pourquoi ? Son camarade, de l'aile gauche fut au contraire une révélation, ce qui diminue d'autant le demi de mêlée. Protégé comme il l'était par ses troisième lignes, libre de ses mouvements derrière sa mêlée, bien servi à la touche, il eût pu faire beaucoup, beaucoup mieux. Je ne lui pardonne pas surtout d'opérer d'aussi nombreuses retraites stratégiques — qui me rappellent un peu, certains de nos anciens communiés. Pourquoi pour attaquer, passer derrière ses trois quarts. Le demi d'ouverture, comme toujours ne commit aucune faute. Avec son adresse naturelle, il fera plus tard une excellente ouverture lorsqu'il sera fermement convaincu que le succès d'une attaque n'est assuré que si elle part droite, et non lorsque les trois quarts sont acculés sur la touche. Le talonnage fut bon puisque le ballon fut possédé à peu près à égalité des deux côtés, mais Homières ne vous rappelle-t-il pas le joueur « Camps » de l'ancien « Stade Cadurcien » ? Pourquoi vouloir limiter ? On ne gagne rien à jouer violemment, mieux vaut un jeu réfléchi. Les autres équipiers du Lycée ne surgissent peut-être pas dans cette équipe ; mis à part ils vont étonner.

Je ne puis entreprendre une critique aussi serrée des joueurs du 7^e elle serait trop longue. Deux noms seulement : Arrale en défense, Duclos en attaque. Le premier qui joua au Football-Club-Lyonnais oppose sa masse à toutes les attaques. Bonne défense à la touche surtout (demandez plutôt aux avant Quercynois) ! Le second, ancien joueur de la « Violette Toulousaine » admirable trois quarts aile, très vite, très droit, aurait je crois rendu de meilleurs services au centre ou à l'ouverture. Ne parlons pas des demis ; ils furent peut-être bons à Montauban mais ne firent rien dimanche dernier.

Voilà les réflexions que m'a suggérées la partie. A ceux qui trouveront que je me suis un peu trop étendu à critiquer « La Quercynoise », je ferai remarquer que cela est bien dû à l'équipe qui cette année a le mieux soutenu ses couleurs et en même temps la renommée Cadurcienne.

A en juger par les discussions animées qui s'engagèrent après le match, le public fut ravi de la partie à laquelle il assista, moi-même très surpris de la rapidité avec laquelle fut menée le jeu. J'ai vu que quinze jours d'arrêt n'ont rien enlevé de son souffle aux équipiers ; seul l'Arbitre que nous connaissons si parfait semble avoir perdu son coup d'oeil impartial. Actuellement il doit sans doute exister 2 sortes de fautes, celles commises par les tricolores et celles commises par les rouges. Les premières seules doivent être sifflées. Peu importe et quoi qu'il en soit, excellente journée sportive qu'il faut voir se renouveler souvent désormais.

Le vieux Sportif.

Foot-ball
Un match de foot-ball vient d'être conclu entre l'équipe du 7^e et celle de la « Compound » pour le dimanche 18 janvier.

Si le temps est beau, le match aura lieu à Cabessus, sur le terrain du Lycée ; sinon, sur le terrain de la « Compound », au Roc de l'Agacé.

Un avis ultérieur fixera définitivement le lieu de la rencontre.

Commission des autobus
La Commission départementale des Autobus se réunira samedi à 2 heures à la Préfecture.

Aux jeunes gens de la classe 1920
Les examens de préparation au service militaire devant avoir lieu le 21 et 22 janvier, les jeunes gens qui n'ont pu encore envoyer leur demande d'inscription, sont invités à les adresser dans le plus bref délai au Capitaine chef de Section subdivisionnaire d'I. P., Caserne Bessières, Cahors.

Le drame de Puy-l'Evêque

Devant le conseil de guerre de la 17^e région, a comparu mardi le nommé André Rouvenot, 31 ans, né à Marmande chauffeur-mécanicien, ayant fait son service au 57^e d'artillerie, affecté pendant la guerre à l'atelier de fabrication de Toulouse.

Marié, mais en instance de divorce, il se rendait, le 20 janvier 1919, vers 13 heures, dans la maisonnette de la garde-barrière n° 375 bis, à Puy-l'Evêque (Lot), occupée par Madame Chadebec, mère de sa femme, auprès laquelle celle-ci s'était retirée.

Une courte scène eut lieu entre ces deux femmes et Rouvenot, qui, armé d'un revolver, en tira deux coups sur sa belle-mère et un coup sur sa femme, à laquelle il porta ensuite un violent coup de couteau à cran d'arrêt au flanc gauche. Afolées les deux malheureuses, se soutenant à peine, apparurent sur le seuil de la maisonnette et, tandis que les voisins, attirés par les appels de Madame Rouvenot, accouraient, Madame Chadebec expirait dans les bras de M. Sabatier, qui s'était précipité à son secours.

— Mon mari a tué ma mère ! cria-t-elle Madame Rouvenot. Il a voulu me tuer aussi ! Arrêtez-le !

Mais, après avoir allumé plusieurs foyers d'incendie autour de la maison, le meurtrier s'était enfui et, gagnant le Lot par la route de Balmes, il se jetait dans la rivière après avoir fait le geste de se donner un coup de revolver. Toutefois, il ressortit bientôt de l'eau et se laissa livrer aux gendarmes par un cultivateur, M. Jeannot, qui s'était élancé à sa poursuite.

Pour expliquer son crime, Rouvenot déclare qu'il s'était présenté à sa belle-mère pour réclamer le linge lui appartenant emporté par sa femme, et que devant son refus, il avait tiré deux coups de revolver pour effrayer les deux femmes. Ensuite, il avait tenté de se suicider sur les bords du Lot.

Je voulais me tuer la tempe droite, dit-il mais je me suis manqué ; mon revolver est tombé à l'eau ; moi-même je suis tombé dans la rivière ; j'ai pu me raccrocher à une branche et on m'a arrêté.

L'interrogatoire de Rouvenot et les dépositions des nombreux témoins cités aux débats révélèrent qu'avant son simulacre de suicide cet homme avait eu le temps de rédiger trois lettres : l'une pour M. le procureur de la République d'Agen, l'autre pour le directeur de l'arsenal de Toulouse, la troisième pour son père, M. Marcel Rouvenot. Ces lettres avaient été déposées sur les rives du Lot.

Le médecin autopiste vient faire connaître que Madame Chadebec a succombé à l'hémorragie foudroyante provoquée par la perforation des deux pommuns. Madame Rouvenot, moins dangereusement atteinte a survécu à ses blessures et dépose de ces tristes faits devant le conseil de guerre, où s'est débattue la question de savoir si André Rouvenot, que des médecins experts ont examiné, était entièrement responsable de ses actes.

La question a été résolue par l'affirmative, et, après le réquisitoire du chef de bataillon Lourdel-Hénaul, commissaire du gouvernement, et la plaidoirie de M. Lacaze, du barreau de Cahors, reconnu coupable à l'unanimité, d'assassinat et d'incendie d'une maison habitée, André Rouvenot qui bénéficie toutefois, par 4 voix contre 3, des circonstances atténuantes est condamné aux travaux forcés à perpétuité et à la dégradation militaire.

Syndicat des coiffeurs
Les patrons Coiffeurs de la ville de Cahors s'étant formés en syndicat le 9 janvier, ont décidé que MM. les Clients trouveront affiché sur les glaces des salons de coiffure le tarif des nouveaux prix.

Crue du Lot
A la suite des pluies et notamment de la fonte des neiges provoquée par le temps doux dont nous jouissons ces jours-ci, les eaux du Lot avaient grossi mardi et mercredi.

Toutefois, on ne signale aucun dégât provoqué par cette crue, relativement faible comparativement à celle de ces derniers jours.

Il laissa à Cécile le temps de rentrer chez elle et s'arrêta au moulin. Rollinet était au lit, un bandeau autour du front, et Urbain, couché à l'écurie, avait une grosse fièvre, mais c'était pour tous deux l'affaire d'une semaine, avait dit le médecin. Il s'approcha du meunier, et le maître roula vers lui un cil ensanglanté.

— Rollinet, pouvez-vous me répondre ?
— Qu'est-ce que vous me voulez ?
— Savoir quelle dot vous exigez de Pierrette...
— L'autre fois, j'avais dit vingt mille... Après ce qui s'est passé, si on veut que j'oublie... faudra cinq mille de plus...
— Vous passerez chez le notaire quand vous serez rétabli.

Pierre s'éloigna pendant que le paysan murmurait :
— J'aurais dû aller jusqu'à trento...
Chez Berneret, au salon, c'était le même calme et le même silence. Charlotte, auprès de la lampe, travaillait en rêvant... Le notaire s'était assoupi sur les annonces de son journal... Et Cécile, paisible, venait de s'asseoir de l'autre côté de la table en tirant des chiffons de son panier... mais elle ne put jamais enfiler son aiguille...

En entrant, Pierre embrassa Charlotte... très fort... le cœur gonflé... Des larmes emplirent ses yeux... et il dit : « Oh ! ma chérie, il me semble que je ne l'ai pas vue depuis très longtemps. » Elle le regarda avec surprise, mais elle ne s'inquiétait jamais

A la mémoire de M. Castagné

Nous reproduisons le discours prononcé par M. Cayla, président de la Chambre de commerce, sur la tombe du regretté M. Castagné, dont les obsèques ont été célébrées mardi.

Mesdames, Messieurs,
Si celui qui n'est plus que de nom et pour quelques jours à peine le Président de la Chambre de Commerce du Lot, se permet de prendre la parole en cette si douloureuse circonstance, c'est que les membres de notre Compagnie qui ont vu à l'œuvre M. Castagné, ne me pardonneront pas de laisser cette tombe se refermer sans dire un dernier adieu à notre excellent et dévoué Secrétaire général.

Enfant de Cahors, brillant élève de notre Lycée, François Castagné débuta dans l'Université comme Maître répétiteur, et pendant ces années de stage, il prépara ses grades. Reçu à la Licence ès-sciences, puis à Perpignan. Mais il ne tarda pas à entrer dans l'enseignement primaire supérieur de la Ville de Paris, d'abord à l'école Monge ensuite à l'école de Commerce. En effet, dans les mêmes établissements de la hiérarchie, fatigué par le labeur formidable qu'il lui fournissait pendant plusieurs années comme enseignant des Etudes il fut promu à retraite avant l'âge. Il reprit alors dans sa Ville natale pour l'œuvre du repos au milieu de l'estime de tous et de l'affection de ses amis.

Mais l'inaction lui pesait et il voulut bien en 1912 se charger du Secrétariat général de notre Chambre de Commerce. C'est là que nous eûmes vite fait d'apprécier sa vive intelligence, son clair bon sens, son infatigable dévouement, son tact inflexible, son obligation si affable, sa simplicité charmante, son caractère si aimable, toutes qualités que, l'estime, mais à leur juste valeur, moi surtout dont il fut le collaborateur le plus utile et le plus précieux ; car avec sa grande facilité de travail, et aucune des matières traitées devant la Chambre, aucune des affaires étudiées par notre Compagnie ne lui était étrangère, et il y apportait toujours l'esprit le plus lucide, le plus précis, le plus exact et le plus pratique.

Mais à cette tâche toute nouvelle pour lui, à laquelle il se voua tout entier, la Guerre vint bientôt ajouter une autre, aussi absorbante, plus prépondérante encore, dans les mêmes établissements que notre Chambre, fut installé, en septembre 1914, à l'hôpital auxiliaire 106 par la Société des Dames de France, dont le Comité local fut heureux de confier à M. Castagné l'administration de cette importante formation sanitaire, et, après avoir appris les principes des règlements de commerce, il dut étudier dans les plus grands détails les règlements des hôpitaux militaires. Pendant plus de 4 ans il dirigea les services administratifs de l'établissement, à l'entière satisfaction des chefs, des Bureaux du Comité et du Directeur du service de santé de la 17^e région, la Guerre finie et l'hôpital fermé, lui a adressé une lettre d'éloges et de remerciements, en pleine activité, esclave de sa conscience, victime du devoir.

C'est en m'inclinant bien respectueusement devant votre table de travail et d'honneur que, au nom de la Chambre de Commerce du Lot, je vous dis, mon cher Castagné, mon cher ami, non pas adieu, mais au revoir.

Probité
M. le capitaine Hardy, du 7^e d'infanterie, a trouvé sur la voie publique une montre en or qui a été réclamée par sa propriétaire, une jeune fille de Labéraudie.

A qui la pèlerine ?
Le jeune Godeau, fils du sympathique médecin-chef de la place de Cahors, a trouvé sur les Allées Fénelon une pèlerine, qu'il a déposée au bureau de police.

Situation agricole
L'Officiel publie les renseignements sur la situation agricole dans le Lot au 1^{er} janvier 1920 :

Les emplacements en blé ont pu être repris en décembre pendant quelques jours et ont été favorisés par une température moyenne dépassant la normale. Les pluies étant revenues à la fin du mois, ont marqué un nouvel arrêt.

La levée se fait régulièrement. Une proportion assez forte des emblavures est envahie par les herbes, conséquence inévitable de l'insuffisance des déchaumages d'été.

La taille s'exécute dans de bonnes conditions.

Coups et blessures
Le sieur Cocorolle, réfugié, âgé de 25 ans, a porté plainte au bureau de police contre un nommé G... qui l'aurait frappé.

Une enquête est ouverte.

Cazals
Amicale des combattants. — L'Union Amicale se réunira en assemblée générale, dimanche prochain 18 janvier, à 1 heure précise, à la Mairie.

Ordre du jour :
Remise des insignes ; création d'une Société de Secours Mutuels ; organisation d'une Journée des Combattants ; communications ; réclamations, adhésions nouvelles, etc...

Tous les anciens combattants sont priés d'y assister.

Hyménée. — Nous apprenons le prochain mariage de Mlle Augustine Layton avec M. Marty Fernand, forgeron aux Arques.

Nous leur adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

grave à vous faire et je vous supplie de m'accorder un entretien dans la matinée, vers neuf heures... Mon bonheur en dépend...
— Mon Dieu ! qu'y a-t-il encore ?... fit le brave homme, alarmé.

— Tu sais de quoi il s'agit ?
— Je crois que Jean veut m'épouser... dit-elle, en essayant de rire, les yeux mouillés... Elle fit à Berneret le récit de cette journée. Elle s'était assise sur ses genoux, la tête couchée sur l'épaule paternelle... Toutes les fois qu'il voulait gronder, des baisers l'en empêchèrent... et il se résigna à son bonheur... Mirrouine s'étira, fit ses griffes, d'un bon s'installa sur sa maîtresse... puis ses yeux d'or parlèrent : « Sois patiente... les jours s'écoulent à guetter la proie convoitée... et les longs efforts sont une preuve de force... Si douce et câline... dissimule comme moi, et veille... veille sans cesse... » Une main distraite la caressa... Alors, voyant sa maîtresse heureuse, elle s'endormit, puisque, ce soir-là, plus rien ne l'intéressait plus...

FIN

POTASSE D'ALSACE
A VENDRE
VIEUSSENS, négociant à ALBAS (Lot).
Imprimerie COUSSLANT (personnel intéressé).
Le Gérant : A. COUSSLANT.

REMERCIEMENTS

Les familles CASTAGNE, COUDERC, LAVAL, CLERC et tous les autres parents,

Le Président et les Membres de la Chambre de commerce de Cahors et du Lot,
Remercient leur sincèrement les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie à l'occasion du décès de

Monsieur François CASTAGNE
Ancien censeur de l'Ecole commerciale de Paris
Officier de l'Instruction publique
Secrétaire général de la Chambre de Commerce

NOS DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 58.

LA CRUE DE LA SEINE. — Le nouveau mouvement de la crue de la Seine se ralentit. La hausse n'a été que de 12 centimètres en 24 h. On prévoit que les eaux atteindront leur maximum dans la journée de demain.

LE NAUFRAGE DE « L'AFRIQUE ». — De Bordeaux : Les recherches entreprises sur les lieux du naufrage n'ont donné aucun résultat nouveau. La mer ne rend plus que des épaves et le nombre des victimes peut être déjà maintenu fixé à 566.

EN SIBIRIE. — On mande de Tsiensin que Irkoutsk est en flammes. Les révolutionnaires sont maîtres de la ville. Les troupes américaines évacuent la région et se dirigent vers Vladivostok.

ALLEMAGNE ET AMÉRIQUE. — De Washington : Une note publiée par le département d'Etat désigne le représentant des Etats-Unis à Berlin. Cette note ajoute que les relations diplomatiques ne seront pas reprises avec l'Allemagne tant que l'état de paix n'aura pas été établi.

EN HONGRIE. — De Budapest : La mortalité infantile dans la capitale est énorme. Elle est due à l'insuffisance d'alimentation.

Le nombre des chômeurs augmente dans des proportions considérables et atteint, actuellement, 160.000.

ROME ET L'ALLEMAGNE. — De Munich : Les pourparlers entrepris entre le nonce du pape et le gouvernement allemand ont abouti au maintien du concordat, conclu entre le Vatican et l'Allemagne.

LE PRIX DU CHARBON. — De Londres : A partir d'aujourd'hui le prix du charbon domestique est augmenté de 2 shillings par tonne en raison de l'élevation du tarif des transports.

LES TROUBLES DE BERLIN. — Le calme est revenu, mais on craint que la tentative de mardi soit renouvelée prochainement.

POLONAIS ET BOLCHEVIKS. — De Varsovie : L'avance polonaise contre les Bolcheviks sur le front Dvinsk est arrêtée depuis la semaine dernière. L'opinion générale est qu'avant peu de temps, l'armée rouge va reprendre l'offensive contre la Pologne.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 13 janvier 1920.

Le Marché a encore fait preuve d'activité dans tous les compartiments malgré la tenue irrégulière des places étrangères. Les changes se sont tendus et nos Rentes n'ont pas varié : le 3 0/0 à 57,75, 5 0/0 88,50, le 4 0/0 1917, 71,25 et le 1918 à 70,90.

Les Banques sont plus calmes. Banque de Paris 1.414, Crédit Mobilier 510, Union Parisienne, 1.177.

Chemins de fer soutenus. Est 710. Peu de changements dans les valeurs de navigation, Transatlantique 603, Messageries 689.

Valeurs russes sans affaires et lourdes.

Le groupe pétrolier est de plus en plus animé. Royal Dutch progresse à 43.000 ; Shell 656 et Mexican Eagle à 580.

Les valeurs cuprifères sont meilleures. Rio Tinto 2.020 et Boléo 865.

Reprise accentuée des valeurs de caoutchouc, Financière 311, Malacca 269, Padang 530 et 534.

Hausse des diamantifères, De Beers 1.415, Jagersfontein 322.
Mines d'or plus résistantes, Rand Mines 172, Modderfontein 402.
Mines d'argent fermes, Mexico El Oro 311, Estrellas 242.
En valeurs diverses, hausse des sucres d'Egypte, l'ordinaire à 785 et la part à 1.588, Brésiliennes recherchées à 568. Hausse de Fournier à 694 et 690.

ON DEMANDE
Un garçon de laboratoire
14 à 16 ans, payé de suite
S'adresser : Pharmacie GAYET.

On demande
Un bon Comptable
ayant des connaissances commerciales
S'adresser au bureau du Journal

ETUDE
de
Maître V. DURRANC
NOTAIRE A CAHORS

Publication DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par Maître DURRANC, notaire à Cahors, le six janvier mil neuf cent vingt, Monsieur Paul-Bernard ALIBERT, mécanicien, et Monsieur Charles MURAT, mécanicien, domiciliés à Cahors, ont formé entre eux une société commerciale ayant pour objet l'achat, la vente et la réparation des machines agricoles, des bicyclettes, des voitures automobiles et autobus, la fabrication et la vente de toutes pièces mécaniques, l'achat et la vente des essences, pétroles et huiles et généralement tous travaux similaires, et l'exploitation du fonds de mécanicien de Monsieur Paul-Bernard ALIBERT.

La durée de cette société a été fixée à vingt années à compter du premier janvier mil neuf cent vingt, chaque associé ayant la faculté de la faire cesser, après chaque période de cinq années, en prévenant son associé, par lettre recommandée, de son intention, six mois au moins avant la fin de la période de cinq ans commencée.

La raison et la signature sociale seront ALIBERT et MURAT.

Le siège de la société est établi à Cahors, rue des Cadourques, numéro 4.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du consentement des deux associés.

Les associés auront l'un et l'autre, ensemble ou séparément, la gestion et l'administration de la société.

Monsieur ALIBERT aura seul la signature sociale pour les opérations de banque ; il ne pourra en faire usage que pour les affaires de la société.

Toutefois tous actes, écrits ou marchés de nature à engager la société pour une somme de trois mille francs ou plus ; tous désistements, mainlevées d'inscriptions, saisies et oppositions, avec ou sans paiement, devront être signés par les deux associés.

Le capital social est fixé à trente mille francs et est apporté moitié par chaque associé :

1^o par Monsieur ALIBERT en la valeur de son fonds de commerce et de matériel pour douze mille francs et en trois mille francs de numéraire (fr. ci) 15.000

2^o par Monsieur MURAT en une somme de quinze mille francs en numéraire (fr. ci) 15.000

Le numéraire devant être versé à la Caisse sociale au fur et à mesure des besoins de la société par Monsieur MURAT, à concurrence de douze mille francs, et le surplus par égale part par les deux associés.

Deux expéditions de l'acte de société ont été déposées le quatorze janvier mil neuf cent vingt, l'une au greffe du Tribunal de commerce de Cahors et l'autre au greffe de la Justice de paix du canton nord de Cahors.

Pour extrait conforme ;
V. DURRANC, notaire.

Société d'applications automobiles
Siège Social : Route Nationale
SOULLAC (Lot)
Section Autos, Moteurs et Cycles
Réparations et mise au point — Pièces détachées. — Soudure autogène. — Travaux de tour et de Forge. — Réparations de carrosseries. — Garnitures et capotages. — Remise en état de Magnétos. — Réparations et charges d'accumulateurs. — Ventes et achats de Neuf et d'occasions. — Accessoires. — Pneumatiques. — Bougies. — Graisses et Huiles. — Garage.

Section Transports
Transports de Marchandises par Camions.
Autos. — Location d'automobiles pour Courses et Tourisme.

Section Electricité
Installations B. et H. Tension. — Postes transformateurs. — Installations de cinémas. — Force. — Lumière. — Sonneries. — Téléphones. — Réparations dynamos et Magnétos. — Bobinage C. C. et C. A. — Surveillance et Entretien d'Usines. — Etudes. — Calculs. — Devis. — Dessins. — Fourniture de Matériel.

Télégrammes : **GARAGE, Souillac.**
TÉLÉPHONE : 4.
A vendre tout de suite
CAMIONS, de 3 à 5 tonnes, marques Renault, Berlet, Saurer, Peugeot, Laboure, Delaigère, état de neuf, entièrement révisés dans les ateliers.
Remorques neuves, bâchées, 2 tonnes, bandages 920 x 100. S'adres. : aux Etablissements E. et M. LAMORT, Ingénieurs-Constructeurs à Vitry-le-François (Seine).

LES VAINCUS DE LA VIE

Le Fils d'un Voleur

PAR
JULES MARY

XIII
DANS L'ILOT

Dans les yeux passa un peu de malice :
— Et maintenant il faut que tu saches... J'ai protégé le mari de Charlotte contre toi... J'ai sauvé Charlotte de tes entreprises... mais il ne faut pas trop m'en remercier, vois-tu, parce que...
— Parce que, petite sornouse !...
— Je travaillais pour mon compte !... Et elle ne lui refusa pas ses lèvres.

XIV
SOIR DE BATAILLE

Ils s'étaient séparés, et Cécile reprit le bachelot de pêche de Berneret. Elle vint l'amarrer dans sa petite crique, et d'un pied lesté, dans la rassa, elle remonta vers le village. Elle passa devant de Gerbert sans le voir... Elle ne voyait plus rien au monde que le monde des joies infinies qui s'agitaient au fond de son cœur...

Elle venait pourtant de faire un heureux de plus... Car Gerbert l'avait reconnue... et mettait enfin son nom sur cette femme qui se cachait... et dont l'intrigue lui avait causé de si atroces tourments...
— C'était la fille de Berneret !...
Il n'eût même pas le soupçon qu'on le trompait. Tout s'accordait, au contraire, pour lui prouver qu'il avait fait fausse route en accusant Charlotte... La lettre du châtaignier disait : « Puisqu'il va tous les samedis à Argenton... » Mais cette lettre ne portait ni le nom de Cécile, ni le nom de Charlotte, ni aucune indication spéciale se rapportant à l'une ou à l'autre, et Berneret aussi bien que Gerbert se rendait à la ville toutes les semaines, les jours de marché... Il s'agissait donc du notaire ?... Il respira largement... soulagé... Même il se sentait la tête vide, maintenant que cette tempête de folie, de haine, de vengeance venait de s'apaiser tout à coup... Mais, dans sa joie, il eut une peine vraie... Il pensait à la tristesse du vieillard s'il apprenait la faute de sa fille... et à la rouerie de ces vierges au front calme, qui savent si bien cacher, au fond de leurs yeux candides, leurs passions coupables... Car c'était elle, l'hypocrite... Ne l'avait-il pas rencontrée, deux jours avant, rôdant près de l'arbre comode, quand lui-même venait d'y surprendre la lettre de Ponthierry ?... Qui se fut douté jamais ?...
— Oh ! ces fillettes, ces fillettes ! dit-il en soupirant...

Il laissa à Cécile le temps de rentrer chez elle et s'arrêta au moulin. Rollinet était au lit, un bandeau autour du front, et Urbain, couché à l'écurie, avait une grosse fièvre, mais c'était pour tous deux l'affaire d'une semaine, avait dit le médecin. Il s'approcha du meunier, et le maître roula vers lui un cil ensanglanté.

— Rollinet, pouvez-vous me répondre ?
— Qu'est-ce que vous me voulez ?
— Savoir quelle dot vous exigez de Pierrette...
— L'autre fois, j'avais dit vingt mille... Après ce qui s'est passé, si on veut que j'oublie... faudra cinq mille de plus...
— Vous passerez chez le notaire quand vous serez rétabli.

Pierre s'éloigna pendant que le paysan murmurait :
— J'aurais dû aller jusqu'à trento...
Chez Berneret, au salon, c'était le même calme et le même silence. Charlotte, auprès de la lampe, travaillait en rêvant... Le notaire s'était assoupi sur les annonces de son journal... Et Cécile, paisible, venait de s'asseoir de l'autre côté de la table en tirant des chiffons de son panier... mais elle ne put jamais enfiler son aiguille...

En entr